

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA

Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana



TERMES DE REFERENCE

**ASSISTANTS TECHNIQUES EN INFRASTRUCTURE DU PROJET DE TRANSFORMATION ECONOMIQUE
POUR LA CROISSANCE INCLUSIVE (PIC3)
POUR LA REGION ANALANJIROFO**

1. Contexte

Le Gouvernement malagasy a obtenu un financement de la Banque Mondiale pour financer une troisième phase du Projet Pôles Intégrés de Croissance dans le cadre du projet intitulé « Projet de Transformation économique pour la croissance inclusive » (PIC3). Cette nouvelle phase permettra d'ajouter, en sus du Tourisme et de l'Agribusiness, le secteur Digital en tant que nouveau secteur cible du projet, et également d'étendre les zones géographiques d'intervention du projet. Ce nouveau projet s'inscrit aussi dans un objectif de contribuer à la relance économique suite à la pandémie de COVID-19 qui affecte le pays depuis mars 2020.

L'objectif du Projet est d'accroître les investissements privés et la croissance des Petites et Moyennes Entreprises dans des régions cibles de Madagascar à travers les secteurs Agrobusiness, Tourisme et Digital.

La phase actuelle du Projet PIC2-2 couvre quatre zones géographiques à savoir la région DIANA, ATSIMO ANDREFANA, ANOSY (Sud) et l'île de Sainte Marie.

Sont venus s'y ajouter dans le cadre du nouveau projet PIC3 d'une part le corridor Est du pays incluant les régions ANALANJIROFO, ATSINANANA, VATOVAVY, FITOVINANY, ATSIMO ATSINANANA et, d'autre part, la région d'ANALAMANGA (particulièrement pour le secteur digital) .

En complément des 80 communes cibles du PIC2-2, des communes sélectionnées au niveau de ces cinq nouvelles Régions d'intervention bénéficieront de façon progressive cet appui du PIC3. Le choix de ces communes, dans un processus participatif impliquant les autorités régionales, est en lien avec le développement des secteurs tourisme et agribusiness soutenus par le Projet.

L'approche intégrée du Projet l'amène à intervenir sur plusieurs axes complémentaires, dont :

- L'amélioration de l'environnement des affaires au niveau national
- Des appuis transversaux ou régionaux aux secteurs économiques cibles
- La réhabilitation sélective d'infrastructures liées aux secteurs cibles ;
- Le renforcement de la gouvernance locale ;
- Des programmes de soutien financier et technique à l'entrepreneuriat et à des projets privés

C'est dans ce cadre que le Projet PIC3 souhaite recruter un Assistant Technique en Infrastructures (« AT Infra ») pour appuyer le Projet.

2. OBJECTIFS ET TACHES

Le Consultant est placé sous la supervision directe du Responsable Infrastructure. Il assurera la coordination et le suivi de la réalisation des travaux d'infrastructures dans les Pôles

A ce titre, il exerce les activités suivantes :

Coordonner, superviser, visiter les chantiers et suivre la réalisation des activités du projet en matière d'infrastructures, c'est-à-dire depuis la préparation des termes de référence, élaboration d'études, élaboration des éléments techniques pour passation de Marché (spécifications techniques...), contribuer à l'évaluation des offres, lancement des travaux jusqu'à la réception définitive des travaux. Le Consultant a la responsabilité du suivi de la bonne progression et exécution des travaux en respect du calendrier de réalisation ;

A cet effet, il est amené à réaliser toutes les tâches générales se rattachant à la supervision, au suivi et au contrôle des travaux dépendant directement du Projet PIC

ainsi que les missions complémentaires :

- Assister la mise en œuvre du programme de subventions aux communes d'intervention de la région ou d'autres travaux d'infrastructures ;
- Contribuer au renforcement de capacités des communes, et plus particulièrement des services d'infrastructures et d'urbanisme des Communes Urbaines cibles.
- **TACHES**
- 2– 1 Travaux dont les missions de supervision sont du ressort du PIC mais dont les missions de contrôle et de suivi sont assurées par des bureaux d'études
- Assurer les supervisions, suivis et contrôles de l'exécution des prestations prévues relevant de son domaine concernant les contrôles de la qualité, de la quantité, ainsi que le respect des prix et des calendriers, en référence au plan de travail annuel du projet.
- Visiter les chantiers, participer à toutes les réunions de chantier et effectuer le suivi de la mise en œuvre des recommandations émises lors de ces réunions ;
- Établir les rapports tels que définis dans l'annexe ou autre document relevant de son domaine (analyse des écarts entre les réalisations et les prévisions, recommandations pour le respect des délais et ajustement des calendriers) ;
- Superviser, programmer et organiser avec le Maître d'œuvre les réceptions techniques, provisoires et définitives des travaux ;
- Contrôler et viser les décomptes et autres pièces comptables à présenter au RI ;
- Estimer l'impact financier et contractuel des modifications des ouvrages et préparer les projets d'ordre de service et d'avenants aux marchés correspondants ;
- Représenter le Projet PIC pour tout ce qui concerne les relations avec les institutions publiques et privées, notamment les collectivités locales, et les riverains.
- Réaliser toute autre tâche qui pourrait lui être confiée par le Secrétaire National.

2 – 2 Travaux dont les missions de contrôle et suivi sont du ressort du Projet PIC

- Assurer le suivi et contrôle de la mise en œuvre des travaux d'infrastructures ou autres dépendants directement du Projet PIC (Bureau du Service des domaines, etc.)
- Réaliser toute autre tâche qui pourrait lui être confiée par le Secrétaire National.

- **a) En cours de chantier :** Pendant la phase d'exécution, conformément à ses pouvoirs et responsabilités, le Consultant doit:
 - - contrôler l'exécution des travaux et proposer leur réception et leur règlement ;
 - - identifier les lacunes des entreprises adjudicataires ;
 - - suivre et encadrer les entreprises.
- Pour le suivi des travaux dont les responsabilités émanent du SNPPIC, et le contrôle de leur exécution, il a seul le pouvoir d'émettre des ordres de service qui ont un caractère exécutoire.
- D'autre part, les tâches comprennent :
 - la surveillance continue des travaux et la visite hebdomadaire du chantier avec le représentant de l'entreprise en vue d'identifier les difficultés rencontrées, contrôler la qualité des travaux en cours d'exécution, mesurer les quantités des ouvrages réalisés selon le bordereau de prix pour paiement et donner toutes instructions nécessaires pour assurer la poursuite des travaux dans les meilleures conditions possibles. Cette visite fait l'objet d'un bref compte rendu, consigné dans le journal de chantier tenu à cet effet et destiné à vérifier la conformité de l'application des recommandations ;
 - Le contrôle et la certification des décomptes et autres pièces comptables à présenter au RI ;
 - La justification et vérification de l'exécution des ordres de service ;
 - Être l'interlocuteur permanent de l'entreprise adjudicataire des travaux pour toute question relative à l'exécution de ces derniers.
- **b) En fin de chantier :** Programmer et assurer que la réception provisoire et la réception définitive des travaux se déroulent suivant les procédures mises en vigueur.
- **c) Modalités d'exécution :** Le Consultant établit, en liaison avec le Projet PIC, tous les documents de préparation, de suivi et de contrôle de l'exécution des travaux et notamment pour avoir les descriptions de l'Annexe B.
- Le Consultant est chargé du contrôle de la bonne exécution de l'ensemble des travaux et doit veiller au respect : des quantités prévues, de la qualité exigée à travers les spécifications techniques ; et des délais d'exécution impartis.
- **d) Normes :** Le Consultant se conformera aux instructions qui lui sont données par le Coordonnateur National et le Responsable Infrastructures concernant le programme de travaux, les délais, l'ordre d'urgence des travaux et les modalités d'exécution.

2- 3 Assistance à la mise en œuvre de travaux d'infrastructures notamment dans le cadre du programme de subvention aux communes

- Participer à toutes les discussions techniques sur les infrastructures ;
- Conseiller les communes dans la description des spécifications techniques des travaux d'infrastructures envisagés, l'estimation des coûts, l'élaboration du planning d'exécution, et l'élaboration des dossiers de demande de subvention. Les types de travaux pourraient inclure des réhabilitations de pistes rurales, des réhabilitations de bâtiments, des petits travaux ou d'équipements urbains, etc. ;
- Une fois les projets validés par le comité national de validation, assister les communes dans les études techniques détaillées et, les procédures de recrutement des prestataires ou de main d'œuvre locale pour la réalisation des travaux ;

- Assurer une coordination avec les autres AT du PIC, notamment lorsque les projets sélectionnés impliquent une dimension autre qu’infrastructure (ex : tourisme, agribusiness, urbain...)
- Appuyer la validation des documents de passation de marchés et des produits livrables pour les études confiées à des bureaux d'études ;
- Apporter des appuis ponctuels dans la supervision de l’exécution des prestations convenues, notamment le contrôle de qualité et de quantités, et le respect des calendriers ;
- Organiser avec les communes et participer aux réceptions techniques, provisoires et définitives des travaux.

2-4 Renforcement de capacités des communes d'intervention du PIC3

En collaboration avec les Spécialistes en Gouvernance locale du PIC3 intervenant au niveau des régions :

- Contribuer au diagnostic des forces et faiblesses des services d’infrastructures et d’urbanisme des communes urbaines ;
- Appuyer la mise en œuvre des améliorations de l’organisation, des procédures et des outils de travail de ces services ;
- Accompagner les responsables de ces services dans la planification et la réalisation d’études techniques, la mise en œuvre de travaux en régie par la commune, l’élaboration de Dossiers d’Appels d’Offres pour les travaux prévus dans le budget de la commune ;
- Renforcer la capacité opérationnelle des agents techniques au sein des communes rurales à travers leur implication dans la mise en œuvre des programmes de subvention ;
- Appuyer l’élaboration et la mise en place d’outils de travail et de manuels simples qui pourront être utilisés par les communes rurales.
- Conseiller les communes dans l’élaboration de plans de maintenance des infrastructures

Et toute autre mission assignée par le Coordinateur National du Projet PIC. Toutes les tâches susmentionnées seront conduites en étroite collaboration avec l’ensemble de l’équipe du projet PIC3.

3. DUREE DU MANDAT, ORGANISATION ET LIEU DE TRAVAIL

Le poste est basé au niveau du Chef-lieu de la Région d’intervention, avec de fréquents déplacements au niveau des Communes Rurales.

Le Projet mettra à sa disposition un espace de travail ainsi que du matériel bureautique et informatique au sein de ses bureaux régionaux.

Le contrat sera un contrat de consultant à plein temps pour une durée de 24 (vingt quatre) mois renouvelables, et soumise à évaluation satisfaisante des performances tous les 12 mois.

Le démarrage de la mission est prévu le 01 mai 2023.

3. PROFIL

Le consultant devra répondre au profil suivant :

- Diplôme Universitaire ou Grandes Ecoles (Bacc+4 minimum) en BTP ou équivalent ;
- Expériences professionnelles d'au moins dix ans dans la gestion de projets d'infrastructures ;
- Connaissance des procédures des marchés publics et de passation des marchés de bailleurs (Banque Mondiale, Union Européenne ...) ;
- Apte à faire des fréquents déplacements dans la zone du projet
- La connaissance de la zone d'intervention serait un atout
- Très bonne capacité d'organisation, d'analyse, de synthèse et de rédaction
- Maîtrise parfaite du Français
- Dynamique et communicatif.